FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

STÉARATE DE SODIUM VÉGÉTAL

Date d'émission : 25 octobre 2023
Date de révision : 2 mars 2023 RÉVISION 4
Présentation et règles de rédaction conformément au règlement (CE) 1907/2006 (REACH) avec sa modification Règlement (UE) 2015/830

1. IDENTIFICATION DU PRODUIT ET DE L'ENTREPRISE

Substance exemptée suite à l'amendement V du règlement REACH.

1.1 **STÉARATE DE SODIUM**

1.2 Substance/utilisation : Lubrifiant

1.3. Identification des entreprises**:**

Fournisseur: ADC FRANCE
40 impasse des Joncs
D126-route d'Allan
26780 MALATAVERNE
Numéro de téléphone: +33 (0)4 75 54 35 05
Courriel: **contact@adc-chimie.com**

Téléphone d'urgence : ORFILA 33 (0)1 45 42 59 59
ANTI-POISON CENTRES:
Paris : 33(0) 1 40 05 48 48 – Angers : 33 (0)2 41 48 21 21 Bordeaux : 33 (0)5 56 96 40 80
Lille : 0 825 812 822 Lyon : 33 (0)3 4 72 11 69 11 Marseille : 33(0) 4 91 75 25 25
Nancy : 33 (0)3 83 32 36 36 Rennes : 33 (0)2 99 59 22 22 Strasbourg : 33 (0)3 88 37 37 37
Toulouse : 33 (0)5 61 77 74 47

ToxicovigilanceCentres: GRENOBLE – REIMS - ROUEN

2. IDENTIFICATION DES DANGERS.

2.1 Classement :

2.1.1 Classification selon le règlement (CE) n° 1272/2008 [CLP]: non confidentiel

2.1.2 Effets physico-chimiques, sanitaires et environnementaux nocifs : La poussière peut former un mélange explosif dans l'air.

2.2 Eléments de l'étiquette :

Étiquetage selon le règlement (CE) n° 1272/2008 [CLP] : Aucun étiquetage n'est applicable.

2.3 Autres dangers ne contribuant pas à la classification : peuvent former des concentrations de poussières combustibles dans l'air.

3. COMPOSITION/INFORMATIONS SUR LES INGRÉDIENTS :

3.1 Identification de la substance : stéarate de sodium

EINECS N°	Numéro CAS	Numéro REACH	%
212-490-5	822-16-2	non disponible	100

3.2 Mélanges : sans objet.

4. MESURES DE PREMIERS SECOURS:

4.1 Description des mesures de premiers secours :

4.1.1 Inhalation : Transporter la personne dans un endroit non contaminé. Si vous ne respirez pas, donnez la respiration artificielle. Si la respiration est difficile, Donnez de l'oxygène. Obtenir un avis médical.

4.1.2 Contact avec la peau: Laver délicatement avec beaucoup d'eau et de savon. Retirez les vêtements contaminés. Arrosez la zone touchée avec Arrosez pendant au moins 15 minutes. En cas d'irritation de la peau Se produit : consulter un médecin. Lavez les vêtements contaminés avant réutiliser.

4.1.3 Contact avec les yeux : Rincer immédiatement et abondamment à l'eau pendant 15 minutes. Retirez les lentilles cornéennes, si elles sont présentes et faciles à faire. Continuez à rincer. Obtenir un avis médical.

4.1.4 Ingestion : Consulter immédiatement un médecin. Ne pas faire vomir sans avis médical.

4.2 Symptômes/effets après contact visuel:

Les poussières sont des irritants mécaniques.

4.3 Indication de toute attention médicale immédiate et traitement spécial nécessaire :

Aucune information supplémentaire n'est disponible.

5. MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

5.1 Moyens d'extinction :

5.1.1 Moyens d'extinction appropriés : Pulvérisation d'eau, produit chimique sec, mousse, dioxyde de carbone.

5.1.2 Moyens d'extinction inadaptés : Ne pas utiliser un jet d'eau lourde.

5.2 Risques particuliers liés à la substance ou au mélange :

5.2.1 Risque d'incendie : Risque potentiel d'explosion de poussières en cas de rejet dans l'air. Concentrations élevées de poussières ou de particules fines

Les particules dans les espaces clos peuvent représenter un risque d'incendie ou d'explosion.

5.2.2 Risque d'explosion : Risque potentiel d'explosion de poussières en cas de rejet dans l'air. Poussières fines dispersées dans l'air suffisant

et en présence d'une source d'inflammation, il y a un risque potentiel d'explosion de poussières.

5.2.3 Produits de décomposition dangereux en cas d'incendie : Des fumées toxiques peuvent être dégagées.

5.3 Conseils aux pompiers :

5.3.1 Mesures de précaution en cas d'incendie : Éviter la production de poussière. Gardez le récipient hermétiquement fermé et à l'abri de la chaleur, étincelles et flamme.

5.3.2 Consignes de lutte contre l'incendie : Éloignez les contenants non endommagés de la zone à danger immédiat si cela peut être fait en toute sécurité. Rester

Remonter au vent/garder la distance de la source.

5.3.3 Équipement de protection pour les pompiers : Utiliser un appareil respiratoire autonome et des vêtements de protection chimique. Porter Vêtements ignifuges/ignifuges.

6. MESURES À PRENDRE EN CAS DE REJET ACCIDENTEL :

6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence :

6.1.1 Pour le personnel non urgent :

Équipement de protection: Portez des vêtements adaptés. Port recommandé Équipement de protection individuelle.

Procédures d'urgence : Évitez de respirer la poussière. Contactez immédiatement le personnel d'urgence. Évacuez la zone.

6.1.2 Pour les intervenants d'urgence :

Équipement de protection: En cas d'incendie : Porter un appareil respiratoire autonome. Portez des vêtements de protection appropriés. Porter Équipement de protection individuelle recommandé.

Procédures d'urgence: Évacuez et limitez l'accès. Prendre des mesures de précaution contre les décharges électrostatiques. Éviter respirer de la poussière. Les matériaux renversés sur une surface dure peuvent présenter un risque sérieux de glissade ou de chute. Le déversement doit être géré par des Personnel de nettoyage correctement équipé d'une protection respiratoire et oculaire.

6.2 Précautions environnementales : Ne pas laisser pénétrer dans les eaux souterraines, les eaux de surface ou les drains.

6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage :

Pour le confinement: Contenir le déversement à l'aide d'un collage. Pour les déversements plus importants, endiguez et pompez dans les conteneurs à déchets. Machinalement Ventilez la zone de déversement. Utilisez des méthodes de nettoyage qui évitent la production de poussière (aspirateur humide).

Méthodes de nettoyage : Évitez de créer ou de répandre de la poussière. Relever mécaniquement (balayer, pelleter) et ramasser récipient approprié pour l'élimination.

6.4 Pour l'élimination des résidus : se reporter à la section 13 : Considérations relatives à l'élimination.

---

7. MANUTENTION ET STOCKAGE :

7.1 Manutention :

7.1.1 Autres dangers traité : Génération de poussières en suspension dans l'air. La poussière peut former un mélange inflammable et explosif air.

7.1.2 Précautions à prendre pour une manipulation en toute sécurité : Ne pas respirer la poussière. Utilisez un aspirateur industriel approuvé pour le retrait. Éviter relèvement en poudre de la poussière en suspension dans l'air. Fournir une ventilation locale ou une ventilation générale de la pièce pour minimiser l'exposition à la poussière. Utilisez de l'équipement électrique/mécanique mis à la terre. Utilisez un équipement antidéflagrant.

7.1.3 Mesures d'hygiène : Ne pas manger, boire ou fumer lors de l'utilisation de ce produit. Lavez-vous les mains et les autres zones exposées avec savon doux et eau avant de manger, boire ou fumer et en quittant le travail. Lavez les vêtements contaminés avant de les réutilisation. Manipuler conformément aux bonnes pratiques d'hygiène et de sécurité industrielles.

7.2 Conditions de stockage en toute sécurité, y compris les éventuelles incompatibilités :

7.2.1 Stockage : Conserver dans un endroit frais et sec. Gardez le récipient hermétiquement fermé.

7.2.2 Durée maximale de conservation : 24 mois

7.2.3 Sources de chaleur et d'inflammation : Tenir à l'écart des flammes nues, chaudes surfaces et sources d'inflammation.

7.2.4 Règles particulières d'emballage : Conserver uniquement dans l'emballage d'origine.

7.3 Règles particulières d'emballage : Conserver uniquement dans l'emballage d'origine.

---

8. CONTRÔLE DE L'EXPOSITION / PROTECTION INDIVIDUELLE :

8.1 Paramètres de contrôle :

Belgique:	Valeur limite (mg/m³) : 5 mg/m³
Irlande:	VLEP (8 heures ref) (mg/m³) : 10 mg/m³
Lituanie:	IPRV (mg/m³) : 5 mg/m³
Espagne:	VLA-ED (mg/m³) : 10 mg/m³
Suède:	nivågränsvärde (NVG) (mg/m³) : 5 mg/m³ (poussière totale)

8.2 Contrôles d'exposition : non disponibles

8.2.1 Mesures techniques appropriées : Assurer une ventilation adéquate pour réduire au minimum les concentrations de poussière. Soit l'échappement local, soit Une ventilation générale de la pièce est généralement nécessaire. Une installation de lavage/de l'eau pour le nettoyage des yeux et de la peau doit être présente.

8.2.2 Équipement de protection individuelle : Gants. En cas de production de poussière : lunettes de protection. Vêtements de protection. Respiratoire protection.

8.2.3 Matériaux pour les vêtements de protection : Porter des vêtements de protection résistants aux produits chimiques (EN 14605) et des chaussures de protection (S1P ou S3)

8.2.4 Protection des mains : Porter des gants appropriés testés selon la norme EN 374. Épaisseur du matériau du gant : > 0,11 mm. Temps de percée : > 480 min. Caoutchouc nitrile

8.2.5 Protection des yeux : En cas de production de poussière : lunettes de protection. EN 166

8.2.6 Protection respiratoire : Production de poussières : masque anti-poussière avec filtre de type P2

8.2.7 Symbole(s) de l'équipement de protection individuelle :

9. PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES :

9.1 Forme physique à température ambiante : Solide

Apparence:	Poudre
Couleur:	Blanc
Odeur:	Soupirt gras

9.2 Santé importante, Informations sur la sécurité et l'environnement :

pH:	11 (20°C dans l'eau)
Point d'ébullition:	sans objet
Point de fusion:	210 à 220 °C
Point de congélation:	non disponible
Point d'éclair :	230 °C (méthode C.O.C.)
Température d'allumage :	460 °C
Température de décomposition :	>200 °C
Limites d'inflammabilité dans l'air :	20 g/m3 pour les particules < 74 µ
Propriétés explosives :	Produit : non Poussière/air : peut former un mélange explosif
Propriétés oxydantes :	aucun
Pression de vapeur :	Non Données disponibles
Log Pow :	0.8
Densité:	1,04 g/cc
Solubilité:	partiellement dans des solvants organiques et de l'eau soluble dans l'eau chaude et l'éthanol
Hydrosolubilité:	insoluble
Partition Coefficient : N-octanol/eau :	non disponible
Viscosité:	non disponible
Densité de vapeur :	non disponible
Taux d'évaporation :	aucun
Densité:	1,04 g/cm^3 (fondu)
Densité apparente :	220 – 480 kg/m^3

10. STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ :

10.1 Réactivité :	stable dans des conditions normales d'utilisation.
10.2 Stabilité chimique :	stable dans des conditions normales d'utilisation.
10.3 Possibilité de réactions dangereuses :	Aucun dans des conditions normales.
10.4 Conditions à éviter**:**	Tenir à l'écart des flammes nues, des surfaces chaudes et des sources d'inflammation. Non tabagisme.
10.5 Matériaux incompatibles :	oxydant.
10.6 Produits de décomposition dangereux :	La décomposition thermique génère : des oxydes de calcium et des oxydes de carbone.

11. INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES :

11.1 Toxicité aiguë : non classé.
11.2 DL50 (orale/rat) : >10g/kg
11.3 Toxicité :
Corrosion/irritation de la peau : Non confidentiel
pH: 11 (20°C dans l'eau)
Lésions oculaires/irritations graves : Non confidentiel
pH: 11 (20°C dans l'eau)
Sensibilisation respiratoire ou cutanée : Non confidentiel
Mutagénicité sur les cellules germinales : Non confidentiel
Cancérogénicité: Non classé
Toxicité pour la reproduction : Non confidentiel
STOT-exposition unique : Non confidentiel
Exposition répétée par STOT : Non confidentiel
Risque d'aspiration : Non confidentiel

---

12. INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES :

12.1 Toxicité:
Toxicité aquatique aiguë : non confidentiel
Toxicité aquatique chronique : non confidentiel
12.2 Persistance et dégradabilité : facilement biodégradable
12.3 Potentiel bioaccumulable : Log Pow = 0,8
12.4 Mobilité dans le sol : non disponible
12.5 Résultats de l'évaluation PBT : non disponible
12.6 Autres effets indésirables : non disponible

---

13. CONSIDÉRATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION :

13.1 Méthodes de traitement des déchets : Peuvent être déposés dans des décharges, envoyés à une incinération ou à d'autres moyens d'élimination appropriés
à condition qu'ils répondent aux exigences des lois locales.

Débloquer le niveau 14. INFORMATIONS SUR LES TRANSPORTS :

14.1 Non classé comme dangereux au sens de la réglementation des transports : IMDG, ADR, ADN, RID, IATA
14.2 Précautions particulières pour l'utilisateur :
Transport terrestre : sans objet
Transport par voie maritime : sans objet
Transport aérien: sans objet
Transport fluvial : sans objet
RTous les transports : sans objet
14.3 Transport en vrac conformément à l'annexe II de la Marpol et le code IBC : sans objet.

---

15. INFORMATIONS RÉGLEMENTAIRES :

15.1 Réglementations/législations en matière de sécurité, de santé et d'environnement spécifiques à la substance ou au mélange
15.1.1 Règlements de l'UE :
Pas de restrictions de l'annexe XVII de REACH
SODIUM STEARATE ne figure pas sur la liste des candidats REACH
SODIUM STEARATE ne figure pas sur la liste de l'annexe XIV de REACH

15.1.2 Réglementations nationales

Inscrit à l'AICS (Australian Inventory of Chemical Substances)
Inscrit sur la LIS canadienne (Liste intérieure des substances)
Inscrit à l'IECSC (Inventaire des substances chimiques existantes produites ou importées en Chine)
Inscrit à l'inventaire CEE EINECS (European Inventory of Existing Commercial Chemical Substances)
Inscrit sur l'ENCS japonais (substances chimiques existantes et nouvelles) inventaire
Inscrit à la loi japonaise sur la sécurité et la santé au travail (ISHL)
Inscrit sur la liste coréenne des produits chimiques existants (ECL)
Listé sur NZIoC (Inventaire néo-zélandais des produits chimiques)
Inscrit au PICCS (Philippines Inventory of Chemicals and Chemical Substances)
Inscrit à la TSCA (Toxic Substances Control Act) des États-Unis inventaire
Inscrit à l'INSQ (Inventaire national mexicain des substances chimiques)
Inscrit sur l'inventaire turc des chimique
Inscrit au TCSI (Taiwan Chemical Substance Inventory)

Allemagne
Référence à AwSV : Classe de danger pour l'eau (WGK) 1, faible danger pour l'eau (Classification selon VwVwS, annexe 1 ou 2; N° d'identification 669)
12e ordonnance d'application de la loi fédérale Loi sur le contrôle des immissions - 12.BImSchV : N'est pas assujetti à l'article 12. BlmSchV (Dangereux Ordonnance sur les incidents)
Pays-Bas:
SZW-lijst van kankerverwekkende stoffen : La substance n'est pas répertoriée
SZW-lijst van mutagene stoffen : La substance n'est pas répertoriée
NIET-limitatieve lijst van voor de voortplanting giftige stoffen – Borstvoeding : La substance n'est pas répertoriée
NIET-limitatieve lijst van voor de voortplanting giftige stoffen – Vruchtbaarheid : La substance n'est pas répertoriée
NIET-limitatieve lijst van voor de voortplanting giftige stoffen – Ontwikkeling : La substance n'est pas répertoriée

15.2 Évaluation de la sécurité chimique : Aucune information supplémentaire n'est disponible.

16. AUTRES INFORMATIONS :

16.1 Abréviations et acronymes :
CLP - Classification, étiquetage et emballage
REACH - Enregistrement, évaluation, autorisation et restriction des produits chimiques
FDS - Fiche de données de sécurité
RSE - Rapport sur la sécurité chimique
Transport terrestre (ADR)
Numéro CAS (Chemical Abstracts Service)
PBT - Substance persistante, bioaccumulable et toxique
vPvB - très persistant et très bioaccumulable
Association internationale du transport aérien de l'IATA
IMDG International Marchandises dangereuses maritimes
DL50 Dose létale médiane

17. AUTRES INFORMATIONS :

17.1 Aucune restriction pour ce produit chimique dans des conditions normales d'utilisation.

Cette fiche signalétique complète la fiche technique mais ne la remplace pas. Les informations fournies dans cette fiche de données de sécurité sont Corriger, au meilleur de notre connaissance, les informations et les croyances à la date de sa révision. Les informations données ne sont conçues que comme des lignes directrices pour la manipulation, l'utilisation, le traitement, l'entreposage, le transport, la distribution, l'utilisation et le nettoyage, l'élimination et le rejet sécurité et ne doit pas être considéré comme une garantie ou une spécification de qualité. L'information ne concerne que le matériel spécifique désigné et peut ne pas être valable pour ce matériau utilisé en combinaison avec tout autre matériau ou dans un processus quelconque, sauf indication contraire dans le texte.

Nous mettons en garde les utilisateurs contre les risques encourus lorsque le produit est utilisé à d'autres fins que l'utilisation pour laquelle il est prévu.

Il ne dispense en aucun cas l'utilisateur de connaître et d'appliquer l'ensemble des textes régissant son activité. L'utilisateur prendra sous sa seule responsabilité les précautions liées à l'utilisation qu'il fait du produit.

Téléphone : + 33 (0) 4 75 54 35 05 Courriel : contact@adc-solution.com
SIREN : 432 961 134 SIRET : 432 961 134 00041
40 Impasse des Joncs D 126 route d'Allan 26780 Malataverne
ADC France au Capital de 163 200 Euros – RCS 432 961 134 VALENCE – T.V.A. FR 64 432 961 134